INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU GREF.-TRÉS.

N° de résolution ou annotation

**PROVINCE DE QUÉBEC**
**MUNICIPALITÉ DE SAINT-ALPHONSE-RODRIGUEZ**
**MRC DE MATAWINIE**

**28 OCTOBRE 2026**

Procès-verbal de la séance extraordinaire du Conseil municipal tenue le 28 octobre 2026 séance tenante, à 19 h, au 101, rue de la Plage, à Saint-Alphonse-Rodriguez.

SONT PRÉSENTS :
M. CHARLES-ANDRÉ PAGÉ, MAIRE
M^ME MARIE-JOSÉE JOLY, DISTRICT N^O 1
M. ÉRICK RICHARD, DISTRICT N^O 2
M^ME AMÉLIE KALFAIAN, DISTRICT N^O 3
M. FRANÇOIS TREMBLAY, DISTRICT N^O 4
M^ME FRANCINE CRAIG, DISTRICT N^O 5
M. FABIEN TORRES, DISTRICT N^O 6

SONT AUSSI PRÉSENTES :
M^ME ANICK BEAUVAIS, DIRECTRICE GÉNÉRALE ET GREFFIÈRE-TRÉSORIÈRE
M^ME MARINE REVOL, DIRECTRICE GÉNÉRALE ADJOINTE ET GREFFIÈRE-TRÉSORIÈRE ADJOINTE

La présente séance extraordinaire du conseil municipal s'ouvre et se tient en présence de tous et chacun des membres du conseil municipal présents sur le territoire de la municipalité, lesquels y assistent et renoncent aux informalités résultant du défaut d'accomplissement des formalités prescrites aux articles 153 et 156 du *Code municipal de la province de Québec*. Chacun des membres du conseil municipal renonce en conséquence à l'avis de convocation et accepte que soient traités au cours de la présente séance extraordinaire les sujets et les affaires ci-après mentionnés :

## 1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur Charles-André Pagé, maire, agit à titre de président d'assemblée et madame Anick Beauvais, directrice générale et greffière-trésorière, agit à titre de secrétaire d'assemblée. Après vérification du quorum, la séance est ouverte. Il est 19 h 02.

**2026-10-489**

## 2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE AMÉLIE KALFAIAN
ET RÉSOLU :

QUE l'ordre du jour soit adopté, comme présenté.

**1. OUVERTURE DE LA SÉANCE**

**2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**3. DEMANDE D'APPROBATION AU PIIA — LOT 6 498 130 (1RE RUE ADAM) — AUTORISATION DE CONSTRUCTION D'UN NOUVEAU BÂTIMENT PRINCIPAL AINSI QU'UN GARAGE DÉTACHÉ**

**4. AUTORISATION DE PRÉSENTATION D'UNE DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE AU PROGRAMME PRIMEAU – SECTEUR ADAM**

**5. PÉRIODE DE QUESTIONS (SUR LE SUJET À L'ORDRE DU JOUR UNIQUEMENT)**

**6. LEVÉE DE LA SÉANCE**

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**2026-10-490** **3. DEMANDE D'APPROBATION AU PIIA — LOT 6 498 130 (1RE RUE ADAM) — AUTORISATION DE CONSTRUCTION D'UN NOUVEAU BÂTIMENT PRINCIPAL AINSI QU'UN GARAGE DÉTACHÉ**

ATTENDU QU' une demande de plan d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A.) portant le numéro 2026-81 a été déposée visant à autoriser l'implantation d'une nouvelle construction (2e proposition) ;

ATTENDU QUE les objectifs et les critères du *Règlement numéro 1008-2025 sur les P.I.I.A.* de la municipalité de Saint-Alphonse-Rodriguez sont respectés ;

EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER FRANÇOIS TREMBLAY
ET RÉSOLU :

QUE le préambule de la présente résolution en fait partie intégrante et ne peut en être dissocié ;

QU'après étude des documents soumis et discussion, le conseil municipal **ACCEPTE** la demande de PIIA 2026-81 aux conditions suivantes:

- Qu'une attention particulière soit portée envers les surfaces de sol perturbées afin de dénuder le roc au minimum ;
- Que les remblais soient stabilisés afin de contrôler le ruissellement des sédiments ;
- Que les travaux soient réalisés en conformité avec les plans préparés par madame Julie Thouin, architecte, dossier 23050, datés du 13 octobre 2026 ;
- Que les travaux faisant l'objet de la demande de PIIA soient débutés à l'intérieur d'un délai de dix-huit (18) mois de la présente résolution ;

D'autoriser le maire et la directrice générale et greffière-trésorière à signer les documents afférents à ce dossier.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**2026-10-491** **4. AUTORISATION DE PRÉSENTATION D'UNE DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE AU PROGRAMME PRIMEAU – SECTEUR ADAM**

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Alphonse-Rodriguez souhaite réaliser des travaux relatifs aux infrastructures municipales du secteur Adam;

ATTENDU QUE la Municipalité souhaite déposer une demande d'aide financière dans le cadre du programme PRIMEAU;

ATTENDU QUE le conseil municipal a octroyé un mandat à GBI EXPERTS-CONSEILS INC. afin d'accompagner la Municipalité dans la préparation et le dépôt de cette demande d'aide financière;

ATTENDU QUE le dépôt de la demande nécessite une autorisation du conseil municipal;

EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE AMÉLIE KALFAIAN
ET RÉSOLU :

QUE le préambule de la présente résolution en fait partie intégrante et ne peut en être dissocié ;

D'**AUTORISER** GBI EXPERTS-CONSEILS INC. à présenter une demande d'aide financière au programme PRIMEAU pour le projet d'infrastructures du secteur Adam au nom de la municipalité de Saint-Alphonse-Rodriguez ;

QUE le Conseil **AUTORISE** la municipalité de Saint-Alphonse-Rodriguez à déposer cette demande d'aide financière ;

QUE la municipalité de Saint-Alphonse-Rodriguez **A PRIS CONNAISSANCE** du guide du PRIMEAU 2023-2033, qu'elle s'est renseignée au besoin auprès du Ministère et qu'elle comprend les modalités du programme qui s'appliquent à elle et à son projet ;

QUE la Municipalité s'**ENGAGE** à assumer tous les coûts non admissibles associés à son projet, y compris toutes les directives de changements admissibles, à hauteur de 50 % de leur coût, et tout dépassement de coûts ;

QUE la Municipalité s'**ENGAGE** à assumer toutes les dépenses engagées si elle ne respecte pas les délais prévus ;

QUE la Municipalité s'**ENGAGE** à payer sa part des coûts admissibles et des coûts d'exploitation continus, le cas échéant ;

D'autoriser la directrice générale et greffière-trésorière ou son substitut à signer, pour et au nom de la Municipalité, tout document relatif à cette demande d'aide financière.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

## 5. PÉRIODE DE QUESTIONS (SUR LES SUJETS À L'ORDRE DU JOUR UNIQUEMENT)

Aucune question.

**2026-10-492**

## 6. LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé,

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER FABIEN TORRES
ET RÉSOLU :

QUE la séance extraordinaire soit levée. Il est 19 H 04.

(SIGNÉ)
CHARLES-ANDRÉ PAGÉ
MAIRE

(SIGNÉ)
ANICK BEAUVAIS
DIRECTRICE GÉNÉRALE ET
GREFFIÈRE-TRÉSORIÈRE